



Règlement général du Tennis-Club de Nyon

Version mars 2025

En vertu de l'art. 8.1 let. d de ses statuts, le Comité adopte le règlement du Tennis-Club de Nyon (ci-après TCN).

Préambule

Toute personne désirant jouer sur les terrains du TCN doit obtenir le statut de membre ou louer le terrain.

Il est strictement interdit de jouer sur les terrains du TCN sans réservation préalable.

Tout membre peut jouer sur tous les terrains du TCN durant la saison d'été et la saison d'hiver tant que les terrains extérieurs sont praticables.

Durant la saison d'hiver, les terrains sont disponibles dans la halle et sous la bulle moyennant la location d'un court pour un horaire fixe ou le paiement d'un abonnement week-end (voir point 4.4 ci-dessous).

1. Terrains

1.1. Heures d'ouverture

Toute la semaine, tous les terrains extérieurs et le mur sont ouverts de 7h15 à 22h15, à l'exception du dimanche où les terrains 1, 2, 3, 4 sont ouverts dès 8h15.

1.2. Terrains extérieurs

Le TCN dispose de 9 terrains en terre battue (court central, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8), 4 terrains en « Somclay » (terrains tout temps TTT 9, 10, 11, 12) et un court en dur (13).

Les TTT et le court en dur (13) sont praticables toute l'année, si les conditions le permettent.

1.3. Terrains intérieurs

Le TCN dispose d'une halle avec 3 terrains « Greenset confort » (14, 15, 16), praticables toute l'année.

Durant la saison d'hiver, une bulle couvre les terrains en terre battue 5, 6, 7, 8.

1.4. Éclairage

Les terrains 5 à 8 sont éclairés jusqu'à 22h15 en été et 22h15 en hiver. Ceux de la halle sont éclairés jusqu'à 22h15.



Les terrains CC à 4 ne sont pas éclairés, on peut jouer jusqu'à ce que la nuit tombe.

2. Saisons

2.1. Saison d'été

La saison d'été s'étend du 15 avril au 14 octobre.

2.2. Saison d'hiver

La saison d'hiver s'étend du 15 octobre au 14 avril.

3. Statut de membre

3.1. Carte de membre

Tout nouveau membre s'adresse au secrétariat pour retirer sa carte. L'identifiant et le mot de passe sont envoyés par email dès l'inscription.

Il est obligatoire de configurer son profil via l'application Plugin, disponible sur le site internet du TCN et également sur l'Apple Store ou le Play Store.

La carte de membre permet de réserver et de confirmer les réservations à la borne prévue à cet effet.

3.2. Cotisation

La facture de cotisation de membre est envoyée par email et doit être impérativement payée avec le QR-Code y figurant.

Une participation au Restaurant du TCN de CHF 100.- par adulte est facturée avec la cotisation. Chaque adulte reçoit 10 bons repas d'une valeur de CHF 10.- chacun, valables au restaurant du TCN jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Les personnes ne s'étant pas acquittées du montant de leur cotisation après le 2^{ème} rappel verront leur statut de membre annulé. Lors d'une éventuelle réinscription, la finance d'entrée sera due.

Toute personne ne souhaitant plus être membre du TCN doit s'annoncer par email au secrétariat, info@tennisclubnyon.ch. Dans le cas contraire, une facture sera envoyée.

4. Réservations des terrains

4.1. Principes généraux

Il est strictement interdit de jouer sur les terrains du TCN sans réservation préalable.

Les noms des membres inscrits sur la réservation doivent correspondre aux personnes présentes physiquement sur le court.



Les partenaires du TCN ainsi que les entreprises ayant des « cartes entreprises » (selon tarifs été) bénéficient de cartes non-nominatives et peuvent inviter la personne de leur choix, membre ou non-membre.

Les terrains peuvent être réservés par 2 (1h) ou 4 membres (1h30 ou 2h00).

Toute réservation doit être confirmée à la borne du club avant d'aller sur le court en passant sa carte de membre sur le lecteur ou directement sur l'application Plugin. Si la réservation n'est pas confirmée 5 min après le début de l'heure, celle-ci est annulée.

En cas d'empêchement, la réservation doit être annulée afin de libérer le terrain.

4.2. Entretien des terrains

Balayage

Cinq minutes avant la fin de chaque partie sur les terrains en terre battue et les TTT, les joueuses et joueurs doivent balayer le court et les lignes.

Propreté des terrains

Les terrains doivent être rendus propres. Aucun déchet ne doit subsister après l'utilisation des terrains.

4.3. Saison d'été

Réservation par des membres

Les membres sont autorisés à réserver une semaine à l'avance et ce deux fois par semaine au maximum, les terrains 3, 4, 5, 6, 12 et 13. Les réservations se font via Plugin. Le jour même, tous les terrains peuvent être réservés, dans la mesure des disponibilités.

Les autres terrains, y compris dans la halle, se réservent le jour même.

Invités

Tout membre peut faire une réservation avec une personne invitée en sélectionnant « invité » comme partenaire au moment de réserver le court.

Location à l'heure non-membres

Les locations à l'heure par des non-membres se font uniquement sur les terrains de pré-réservations (3, 4, 5, 6, 12 et 13) au maximum une semaine à l'avance. Le paiement de CHF 40.- se fait en ligne uniquement.



4.4. Saison d'hiver

La saison d'hiver s'étend du 15 octobre au 14 avril.

Location d'une heure fixe la semaine

La location d'une heure fixe en semaine, du lundi au vendredi, est ouverte aux membres et non membres.

L'attribution des locations (créneaux) se fait selon les principes suivants :

1. Priorité aux membres ayant déjà une réservation de ce type
2. Priorité aux membres du TCN, aux partenaires / sponsors et aux membres de l'école de tennis sélectionnés dans des teams spéciaux

Abonnement week-end

L'abonnement week-end permet aux membres ou non membres de jouer autant de fois que souhaité les samedis et dimanches de la saison d'hiver.

Une semaine à l'avance, il est possible pour les titulaires de l'abonnement week-end de réserver sur les terrains 6, et 8 dans la bulle ainsi que 15 et 16 dans la halle, une fois seulement et pour autant qu'ils soient disponibles. Les terrains 5 dans la bulle et 14 dans la halle se réservent le jour même.

Toute réservation doit être confirmée à la borne du club, en passant sa carte sur le lecteur ou sur l'application Plugin.

Invités

Toute personne ayant un abonnement week-end peut faire une réservation avec une personne invitée en sélectionnant « invité » comme partenaire au moment de réserver le court.

Location à l'heure membres et non membres

Les locations à l'heure se font via l'application Plugin, au maximum une semaine à l'avance, une fois seulement et pour autant que les terrains soient disponibles. Selon le tarif en vigueur.

5. Utilisation des terrains

Durant les vacances scolaires les terrains occupés par l'Ecole de tennis sont remis à disposition.



5.1. Terrains bloqués par le TCN

Le TCN se réserve le droit de bloquer des terrains pour des manifestations particulières (tournois, interclubs, stages, événement etc.). L'utilisation des terrains peut être temporairement restreinte en cas d'entretien ou de terrains impraticables.

5.2. Saison d'été

En cas de pluie durant la saison d'été, l'Ecole de tennis a la priorité dans la halle.

Les tournois officiels se jouent en principe dans la halle, en hiver. Le Comité veille à ce que la halle ne soit pas indisponible pour les membres plusieurs week-ends d'affilé.

L'Ecole de tennis a ses tranches horaires définies pour toute la saison. Ces tranches ne varient donc pas, sauf exception.

5.3. Saison d'hiver

Les règles concernant l'utilisation des terrains et priorités relatives sont établies au début de chaque saison par décision du Comité.

Celle-ci prennent en compte l'évolution du nombre d'élèves des écoles de tennis Adultes et Juniors ainsi que tout autre critère pertinent.

Ces règles est communiquée sur le site internet du TCN.

5.4. Cours privés

Les entraîneurs suivent le tableau des heures de cours privés. Ils disposent des terrains suivants : court central, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

6. Ecole de tennis

Le TCN met sur pied une Ecole de tennis adultes et juniors dont la responsabilité est confiée au Directeur de l'Ecole de tennis.

Des règlements spécifiques sont édictés pour ces deux Ecoles.

7. Stages

7.1. Juniors

Durant les vacances scolaires vaudoises, des stages juniors sont organisés par l'école de tennis. Ces stages sont ouverts aux membres et non membres. Les terrains nécessaires à cet effet sont réservés. Les dates des stages sont publiées sur le site internet du TCN. Les inscriptions aux stages se font en ligne.

Il est indispensable de payer l'inscription avant le début de chaque stage. L'entrée au stage d'un junior n'ayant pas payé son inscription se verra refusée par l'organisateur.



7.2. Adultes

Des stages adultes peuvent être organisés et sont communiqués en temps voulu.

8. Cours privés

8.1. Entraîneurs agréés

Le Comité soutient et favorise les entraîneurs du TCN. Par conséquent, les membres et non membres ne sont pas autorisés à prendre des leçons avec d'autres entraîneurs que ceux agréés par le Comité (coordonnées sur le site internet du TCN). Ceci est valable pour les saisons d'été et d'hiver et peut être un motif d'exclusion du TCN pour la personne qui se fait rémunérer.

8.2. Utilisation des terrains

Le principe de la redevance demandée aux entraîneurs pour chaque heure de tennis enseignée sur les terrains du TCN s'applique.

Une redevance est un paiement qui est prélevé sur chaque heure de tennis enseignée en échange du droit d'exploitation des installations du TCN. Il ne s'agit pas d'une location de terrain.

En cas de manifestation particulière au sens de l'art. 5.1, les cours privés ne sont pas autorisés.

9. Communication

9.1. Site internet et réseaux sociaux

Le site internet www.tennisclubnyon.ch est le premier lieu d'information. La page d'accueil contient les dernières actualités, régulièrement mises à jour.

Les Règlements du TCN sont publiés sur le site internet du TCN, conformément aux statuts du TCN.

Le TCN est aussi présent sur les réseaux sociaux Facebook LinkedIn et Instagram.

Des newsletters sont régulièrement envoyées aux membres et partenaires ainsi qu'aux parents des juniors de l'école de tennis.

9.2. Email

Les principales informations destinées aux membres et aux parents des juniors de l'Ecole de tennis se font par email. Les membres sont tenus de mettre à jour leur adresse email dans leur profil Plugin et d'annoncer toute modification à info@tennisclubnyon.ch.



9.3. Brochures, flyers, affiches

Le TCN décide des brochures et flyers mis à disposition au TCN aux endroits prévus à cet effet. Seuls les partenaires du TCN peuvent déposer de tels supports publicitaires.

10. Droit à l'image

Le TCN établit un règlement spécifique concernant le droit à l'image et la protection des données.

11. Propreté

11.1. Responsabilité des membres

Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté dans l'enceinte des vestiaires, des douches et des sanitaires est l'affaire de tous les membres.

11.2. Club-house, vestiaires, halle et bulle

L'accès au Club-house et aux vestiaires avec des chaussures sales est proscrit. Des lavoirs à chaussures sont à disposition aux abords des bâtiments.

Les membres sont priés de ramasser et mettre leurs déchets (bouteilles d'eau, papiers, shampoings, pansements, etc.) dans les poubelles prévues à cet effet.

Pour des raisons d'hygiène et propreté et afin de faciliter les travaux de nettoyages par les agents d'entretien, il est interdit de laisser du matériel (raquettes, habits, linges, chaussures, bouteilles, cartons, tubes de balle, etc.) dans les vestiaires durant les heures de fermeture.

Les agents d'entretien ont reçu l'ordre d'enlever tout matériel ou objet qui traîne dans les vestiaires lors de leur arrivée le matin.

Le TCN décline toute responsabilité en cas de vol. Les membres sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leurs biens

12. Divers

12.1. Tenue vestimentaire et chaussures

Une tenue de tennis adéquate ainsi que des chaussures adaptées à la surface sont obligatoires sur les terrains. Dans la halle, des chaussures avec semelles appropriées et non marquantes doivent être utilisées.

12.2. Vestiaires et casiers

Les vestiaires avec douches sont à disposition des joueuses et joueurs.



Les membres peuvent louer un casier dans les vestiaires à l'année en prenant contact avec le secrétariat.

12.3. Salle de fitness

La salle de fitness est réservée à l'Ecole de tennis.

12.4. Parking

Le parking public de l'Avenue de Bois-Bougy est à disposition des joueurs et joueuses.

Le parking situé derrière le TCN (ch. des Frênes) est réservé aux personnes employées du club, au personnel du restaurant, aux entraîneurs et aux membres du Comité.

Les vélos, les trottinettes, les planches à roulettes etc. doivent être placés dans les parkings ad'hoc situés aux entrées et à l'intérieur du club.

12.5. Interdictions

Les animaux sont interdits dans l'enceinte du club.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments, y inclus la halle et la bulle.

12.6. Objets oubliés

Le TCN n'est pas responsable des objets perdus, volés ou oubliés. Les objets trouvés sont conservés 30 jours au maximum. Ils peuvent être récupérés auprès de notre concierge. Ceci concerne également les objets ramassés chaque matin dans les vestiaires et dans la salle de fitness par les agents d'entretien.

13. Tarifs

Tous les tarifs applicables sont indiqués sur le site internet du TCN www.tennisclubnyon.ch.

14. Application du règlement

14.1. Contrôles

Les membres du Comité, le secrétariat et le personnel d'entretien se réservent le droit de faire des contrôles afin de faire respecter le présent règlement.

14.2. Sanctions

En cas d'infraction à ce règlement, le Comité peut prendre des sanctions. Selon les cas : avertissement, en cas de récidive, et selon la gravité du cas, le retrait de la carte du membre pour une durée à déterminer et en dernier recours l'exclusion du membre, selon l'article 6 des statuts.



14.3. Cas non prévus

Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le Comité, conformément à l'esprit des statuts et du présent règlement.

15. Modification du règlement

Le Comité se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps.

Nyon, le 6 août 2025

Pour tout renseignement :

info@tennisclubnyon.ch

juniors@tennisclubnyon.ch